Pétition Stagiaires 2014-2015

L'entrée dans le métier des personnels d'enseignement et d'éducation doit être organisée pour offrir à l'ensemble des stagiaires des conditions de travail prenant en compte le temps professionnel et le temps de formation. Les conditions d'ouverture des ESPE et la mise en place de la nouvelle réforme placent, dans toutes les académies, les stagiaires face à de nombreuses difficultés. L'absence de cadrage national et les contraintes budgétaires posent réellement le problème de la qualité d'une formation égale sur tout le territoire.

Pour les stagiaires mi-temps relevant d'une formation adaptée (stagiaires ayant déjà un master ou en étant dispensés) :

- l'inscription à la formation doit être **déconnectée de toute obligation d'examen** ;
- la validation d'UE et d'un mémoire universitaire **ne doit pas être une obligation**, ni un obstacle pour l'obtention de la titularisation ;
- dans le cadre de ces parcours adaptés, des dispenses de suivi d'UE doivent être établies en fonction des parcours individuels antérieurs de chacun
- **l'avis et les besoins** des collègues concernés doivent être pris en compte ;
- **la notion *d'assiduité*** doit être expliquée par la direction de l'ESPE ;

Nous demandons une nouvelle réunion de la commission académique pour revoir les plans individuels de formation (PIF) afin qu'ils prennent en compte la situation individuelle des stagiaires déjà titulaires d'un master disciplinaire autre que MEEF, dispensé du master ou en renouvellement de stage (lauréats de la session 2013 du CRPE) ;

Pour les stagiaires qui doivent valider un M2 :

- la prise en compte des situations de changement pour le mémoire entre le M1 et le M2 ;

Fonctionnaires-stagiaires, nous sommes des professionnels de l'Éducation ; des élèves nous sont confiés en pleine responsabilité. **Nous souhaitons donc être entendus et davantage associés au déroulement du processus de formation.**

Nom	Prénom	Signature